



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT 309-2026 relatif aux taux du droit de mutation applicables aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$

Est par les présentes donné par la soussignée directeur général que :

Lors de la séance ordinaire tenue le 10 février 2026, le Conseil a adopté le Règlement 309-2026 relatif aux taux du droit de mutation applicables aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité situé au 2, rue du Village, durant les heures normales d'ouverture.

Une copie du règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au lien suivant : <https://arundel.ca/publications/reglements-municipaux/>

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné À Arundel ce 11 février 2026

Philip Toone
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Philip Toone, directeur général de la Municipalité d'Arundel, certifie avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Municipalité et avoir affiché une copie de cet avis au bureau de la Municipalité et sur le tableau d'affichage situé au 14, Route du Doctor Henry.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 février 2026

Philip Toone
Directeur général et greffier-trésorier

PUBLIC NOTICE

Bylaw 309-2026 relating to duties on transfers of immovables applicable to transfers where the basis of imposition exceeds 500,000\$

The undersigned clerk hereby gives notice that:

At its regular meeting held on February 10, 2026, Council adopted Bylaw 309-2026 relating to duties on transfers of immovables applicable to transfers where the basis of imposition exceeds 500,000\$

A copy of this bylaw is available for consultation at the Municipal office located at 2 Village Street during normal business hours.

A copy of the bylaw is also available on the Municipality's website

This bylaw comes into force in accordance with the law.

Given at Arundel on February 11, 2026

Philip Toone
Clerk-Treasurer

CERTIFICATE OF PUBLICATION

I, Philip Toone, Chief Administrative Officer of the Municipality of Arundel, certify that I have published the above public notice on the Municipality's website and have posted a copy of this notice at the Municipality's office and on the bulletin board located at 14 Route du Doctor Henry.

In witness whereof, I hereby issue this certificate on February 11, 2026.

Philip Toone
Clerk-Treasurer